

**Ministry of Education**

Education Labour and Finance  
Division

315 Front Street West  
12<sup>th</sup> Floor  
Toronto ON M7A 0B8

**Ministère de l'Éducation**

Division des relations de travail et du  
financement en matière d'éducation

315, rue Front Ouest  
12<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M7A 0B8

**2024: SB12**

**Date :** juin 2024

**Destinataires :** Directions de l'éducation

**Expéditrice :** Romina Di Pasquale  
Directrice  
Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement  
et aux relations de travail

**Objet :** **Instructions pour les relevés des effectifs 2024-2025**

---

J'ai le plaisir de vous informer que les instructions pour les relevés des effectifs de 2024-2025 des écoles élémentaires et secondaires ainsi que pour les programmes d'éducation permanente sont maintenant accessibles sur le [site Web du ministère](#), de même que sur celui de la [Direction de l'analyse et de la responsabilité financières](#).

Le ministère continue de collaborer avec ses partenaires en éducation pour améliorer les politiques sur les effectifs et la production de rapports à cet égard. À la lumière des commentaires formulés par ces partenaires, il a modifié les instructions pour les relevés des effectifs afin de clarifier les politiques de signalement de l'assiduité et des effectifs.

**Instructions pour le relevé des effectifs des écoles élémentaires et secondaires**

Voici les principales mises à jour au chapitre des politiques :

- Harmonisation des instructions pour le relevé des effectifs avec la note Politique/Programmes (NPP) 169.
- Révision de la section « Absence excusée » afin d'inclure les exigences nécessaires pour excuser les absences pour problèmes de santé mentale, soit en tant qu'absence pour raisons médicales, soit en vertu du paragraphe 23(3) du Règlement 298. En outre, les documents justificatifs d'une travailleuse sociale inscrite ou d'un travailleur social inscrit

à l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario sont également acceptables pour excuser les absences pour problèmes de santé mentale en tant qu'absences pour raisons médicales.

- Conformément aux instructions pour les absences d'une journée entière, l'apport de la précision que les élèves du secondaire qui sont absents d'un cours pendant 15 jours consécutifs prévus peuvent continuer à suivre ce cours s'ils reviennent le 16<sup>e</sup> jour d'absence.

### **Instructions pour les relevés des effectifs pour les programmes d'éducation permanente**

Voici les principales mises à jour au chapitre des politiques :

- Apport de la précision que les élèves qui participent à un programme de partenariat pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC) peuvent suivre des cours crédités d'éducation permanente et(ou) des cours par correspondance/ d'autoformation/en ligne, ainsi que des cours d'enseignement des langues autochtones aux adultes, et qu'ils peuvent bénéficier d'un financement provincial. Les élèves inscrits à un PPEEC peuvent également s'inscrire au programme de littératie et de numératie sur recommandation de la direction de l'école et bénéficieront d'un financement au taux de l'éducation permanente. Les conseils scolaires qui offrent d'autres programmes d'éducation permanente aux élèves du PPEEC doivent inscrire l'élève comme « autre élève » et ne recevront pas de financement.

J'invite tous les membres du personnel chargés des rapports sur les effectifs, plus particulièrement les administrateurs et directeurs d'école, à lire attentivement ces documents avant le début de l'année scolaire 2024-2025. Pour en savoir plus sur les exigences en matière d'admission et d'effectifs, veuillez envoyer un courriel à l'adresse [enrolment@ontario.ca](mailto:enrolment@ontario.ca). Par ailleurs, si vous avez des questions sur la responsabilité financière et les exigences relatives à la production de rapports, faites parvenir un message à l'adresse [efis.support@ontario.ca](mailto:efis.support@ontario.ca).

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

*Original signé par*

Romina Di Pasquale

Directrice

Direction des politiques relatives aux effectifs, au financement et aux relations de travail